

Notre association *Bohaires de Gasconha* a été mise en cause par une pétition (voir page 4) circulant via Internet, qui s'appuie sur **cinq affirmations** que nous allons **détailler et commenter** :

1) « *La Boha, cornemuse des Landes de Gascogne a fait l'objet d'une demande d'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.* »

- **INEXACT** : La Boha, cornemuse des Landes de Gascogne, **n'a jamais fait** et ne fera jamais **l'objet d'aucune demande d'inscription** au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de l'UNESCO.

- **MOTIF** : Tout simplement car conformément à la convention Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de 2003 (*art. 2 - alinéa 1*), **l'instrument est non éligible** à cette demande du fait d'une interruption entre la pratique ancienne et actuelle, clause rédhibitoire pour ce type de dossier.

2) « *Il est regrettable que cette demande ait été faite par l'association Bohaires de Gasconha...* »

- **INEXACT** : Bien que cela ait été envisagé au début du projet, *Bohaires de Gasconha* **n'a fait et ne fera aucune demande** d'inscription de la Boha aux **fiches du PCI de l'UNESCO** (cf. « *Boha !* » n°35 - page 3) ; de même pour le projet « Bonnes pratiques ».

3) « *...sans avoir consulté au préalable tous les acteurs majeurs de la pratique de cet instrument...* »

- **INEXACT** : *Bohaires de Gasconha* **rassemble** la quasi-totalité **des acteurs majeurs** (fabricants enseignants et des sonneurs actifs) de *Boha* depuis 1993 (l'association et ses membres ont des dizaines de publications à leur actif : livres, articles, CDs, sites web...). À ce titre **elle est représentative d'une communauté**, ce qui lui donne toute capacité et légitimité à porter ce projet d'inscription de la Boha au PCI. Ce projet PCI présenté et initié lors de notre AG 2013, a entraîné la création d'un **comité de travail** qui regroupe **les membres** de l'association qui ont **souhaité s'y impliquer**.

- **MOTIF** : Suite à sa mise en place, le comité de travail a **rendu compte régulièrement de l'avancée du projet** auprès des **acteurs extérieurs** (de la Direction de la culture et du patrimoine du Conseil Général des Landes, de la conservatrice de l'Ecomusée de Marquèze, du Musée Paul Dupuy et du COMDT de Toulouse, de l'Ethnopôle-InOc Aquitaine etc. ainsi qu'auprès d'enseignants ou chercheurs universitaires extérieurs à l'association comme M-B. Le Gonidec (ethnomusicologue responsable du département de la musique du Mucem), L. Mabru (ethnomusicologue Maître de Conférences et directeur de recherche à l'Université de Bordeaux 3), J-J Castéret (ethnomusicologue et directeur de l'Ethnopôle-InOc Aquitaine)... et à **tous les membres de notre association** en particulier **par l'envoi de nos revues semestrielles « Boha ! »** qui publient l'ensemble de ces travaux depuis 2013 (cf. Historique en page 3). **Ce comité a été accueilli par notre Ministère de la culture comme un interlocuteur crédible.**

4) « *...notamment landais...* »

- **INEXACT** : Aux « **Escales gasconnes** » de 2013, rencontres annuelles **organisées par le Conseil Général 40**, le projet PCI a été présenté par notre association et l'exposé a été suivi d'un débat d'idées **en présence de nombreux acteurs, des Landes et d'ailleurs**, concernés par le sujet.

- **MOTIF 1** : étaient présents ou représentés, la Direction de la culture et du patrimoine du CG 40, la DRAC Aquitaine, l'Ethnopôle-InOc Aquitaine et la Direction générale des patrimoines du Ministère de la Culture, sans oublier un très grand nombre de participants extérieurs au département des Landes.

- **MOTIF 2** : Cette phrase laissant supposer que, du « revival » à ce jour, les « acteurs majeurs » de la Boha seraient « notamment landais » (du département des Landes) est totalement illusoire et hors de propos !

Rappelons à titre purement indicatif qu'au début du revival (les années 1970) et pendant près de 25 ans, seuls cinq acteurs peuvent être qualifiés de « majeurs », **Alain « Cachtoun » Cadeillan** et **Patrice Bianco** de l'agenais ainsi que **Bernard Desblancs** puis **Robert Matta** de Toulouse (cf. CD Ocora Radio France de 1996 « France, Landes de Gascogne, La cornemuse »), tous quatre facteurs de Bohas et musiciens renommés ; enfin citons **Lothaire Mabru** qui est incontournable pour ses recherches ethnomusicologiques.

Ainsi il faudra attendre la génération suivante pour voir émerger, **partout en Gascogne et ailleurs**, de nombreux musiciens de talent. Ainsi, même s'il existe actuellement dans le département des Landes des « acteurs majeurs » de la pratique de la Boha (membres de notre association ou non), ils sont très loin d'être majoritaires et, pour qui connaît un tant soit peu le sujet, cette insinuation est un ridicule déni de la réalité.

D'autre part il est indéniable que **tous ces « acteurs majeurs » landais ont eu l'occasion de donner leur avis** sur cette question, en particulier lors des « Escales gasconnes » organisées par le Conseil Général 40 en 2013 ou lors des AG de l'association des *Bohaires de Gasconha* de 2013, 2014 et 2015.

5) « ...et en changeant de façon arbitraire, l'intitulé en français. »

- **INEXACT** : Il n'y a aucun changement d'intitulé à l'UNESCO puisque qu'il n'existe aucune fiche ni demande d'inscription à l'UNESCO (*objet de la pétition*). Soulignons que nous avons engagé une réflexion associative en 2013 sur le sujet et **une appellation large**, qui englobe les aires anciennes et actuelles de pratique, (des *Boha(ussac)s* de la « période historique » ainsi que les (*néo*)*Bohas* du « revival »), **a bien été recherchée**. La proposition de la désigner, dans les fiches **PCI françaises**, par les mots « Cornemuse de Gascogne » a fait **l'objet de plusieurs débats** internes et externes suivis d'un **consensus** lors de nos dernières AG (avec votes unanimes des bilans moraux). Cette dénomination a été validée par un **vote spécial** et à l'unanimité (-1 abstention) lors de l'AG de *Bohaires de Gasconha*.

- **MOTIFS** :

1- Désigner aujourd'hui la Boha par les mots « **Cornemuse landaise** », n'évoque plus que le sens départemental (40). Cette dénomination devient alors abusive, trompeuse et réductrice, tant au plan géographique qu'historique. **La Boha n'est pas une cornemuse départementale**. Sur le plan scientifique cette confusion ne peut être inutilement entretenue plus longtemps.

2- Seule la dénomination « **Cornemuse des landes de Gascogne** » traduit correctement la place du *Bohaussac* (cornemuse ancienne) en Aquitaine jusqu'au milieu du 20ème siècle. **Mais cette cornemuse là** (endémique des landes de Gascogne) **est morte avec son dernier sonneur en 1959**.

3- Comme déjà signalé, la renaissance de la Boha dans les « années 1970 », la redécouverte de l'instrument et le renouveau de sa pratique amateur ou professionnelle (facture lutherie, cours et stages de Boha, concerts...), ont débuté par les régions d'Agen et de Toulouse avant de gagner progressivement l'ensemble du domaine gascon (voir cartes en page 4). La majeure partie des acteurs et des musiciens actuels est, de ce fait, largement disséminée sur le domaine gascon (et bien au-delà !).

En 2015 il est donc justifié d'étendre le territoire initial pour parler de « **Cornemuse gasconne** » ou « **Cornemuse de Gascogne** », concept qui englobe les *Bohaussacs* de la période historique et les « *néo-Bohas* » du « revival » (cornemuses ayant subi des modifications organologiques majeures : création d'instruments de nouvelles tonalités, d'ajout de trous ou de tubes de jeu, d'anches ou de poches synthétiques, de bourdons etc.) qui n'ont plus grand-chose à voir avec les modèles anciens. De fait **les « néo-Bohas »** fabriquées depuis les « années 1970 » **sont gasconnes**.

« **La Boha, cornemuse de Gascogne** » a été inscrite début 2014 aux fiches du patrimoine français régies par le Ministère de la culture. **Soulignons qu'elle est la première cornemuse à avoir cet honneur.**

Nous constatons donc que cette pétition s'appuie sur **cinq affirmations manifestement inexactes**.

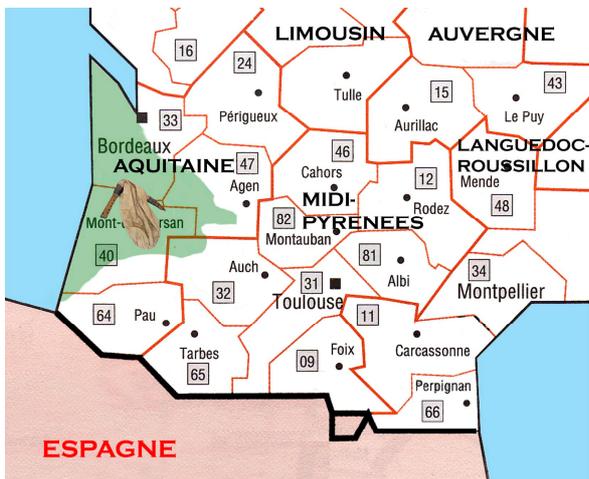
L'association loi 1901 **Bohaires de Gasconha** rappelle qu'elle n'a ni vocation ni but d'obliger quiconque à utiliser une dénomination particulière (cf. « *Boha ! n°35* » - page 4), **chacun demeurant libre de choisir celle qui lui convient, comme cela a d'ailleurs toujours été le cas et invite** tous ceux qui s'intéressent réellement à la Boha à **prendre connaissance** de l'ensemble **de ses travaux** réalisés en toute transparence **depuis plus de 20 ans** (par l'actuelle présidence depuis 10 années). En tant que communauté incontournable représentative d'une pratique et porteur du projet PCI-Boha, Bohaires de Gasconha étudiera toute proposition argumentée à des fins de révision de la fiche PCI nationale provenant d'acteurs motivés ; fiche que nous ne considérons d'ailleurs pas comme figée et donc pouvant évoluer.

Pour le Bureau de *Bohaires de Gasconha* : Jean-Pascal Leriche-Lafaurie (Président)

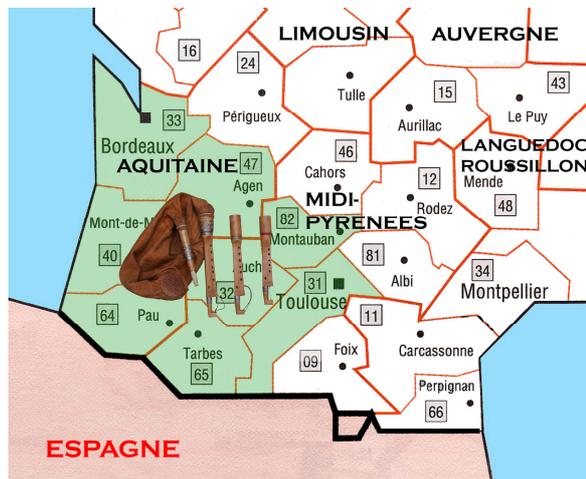
Retrouvez nous sur notre site : <http://www.bohaires.fr> et sur Facebook

Historique du projet PCI

Date	Lieu/ Cadre	Événement	Publication (dans notre journal « Boha ! » et via bohaires.fr)
24/03/2013	Barbaste (47) / « AG anniversaire des 20 ans de Bohaires de Gasconha »	Présentation du projet PCI P. Burbaud (en présence des acteurs majeurs et constitution d'un comité de travail)	Boha!31 été 2013 - Edito page1 - CR AG p4 - Article p26
25/05/2013	Toulouse (31) / COMDT « Conférence du musée au musicien »	Présentation du projet PCI P. Burbaud	Boha!31 été 2013 - Article p27
04/07/2013	Sabres (40) / Ecomusée	Présentation du projet PCI P. Burbaud et Y. Pouysegur	Boha!33 été 2014 - CR AG p3
12&13/10/2013	Hastingues (40) / « Escales Gasconnes » d'Arthous du CG Landes	Présentation & table ronde PCI P. Burbaud et Jacques Baudoin	Boha!32 hiver/printemps 2014 - Edito p1 - Article p13
Printemps 2014	Paris (75) / Ministère de la Culture	Inscription de la Boha aux fiches nationales	Boha!33 été 2014 - Edito p1
27/04/2014	Barbaste (47) / « AG Bohaires de Gasconha »	Information aux adhérents de l'inscription de la Boha aux fiches nationales	Boha!33 été 2014 - CR AG p3 - Article p5
11/04/2015	Sabres (40) / « 21 ^e Rencontres Bohaires de Gasconha »	Débat sur les dénominations	Boha!35 été 2015 - Edito p1 - Article p10
12/04/2015	Sabres (40) / « AG Bohaires de Gasconha »	Débat et vote sur les dénominations	Boha!35 été 2015 - CR AG p3 et p4 - Lettre ouverte YC et réponse BdG p14
12/04/2015	Sabres (40) / « AG Bohaires de Gasconha »	Information aux adhérents de l'impossibilité de déposer un dossier du classement de la Boha aux fiches de l'UNESCO	Boha!35 été 2015 - CR AG p3
21/04/2015	Paris (75) / Ministère de la Culture	RV de P. Burbaud (Responsable BdG) avec Mme S. Grenet-Coye (Chargée de mission au Ministère) : Projet PCI « Bonnes pratiques »	Boha!35 été 2015 - Article p22



Aire historique de pratique du Bohaussac / Boha avant le 20ème siècle.



Aire de jeu de la néo-Boha des années «1970» à 2015.

*Cette pétition a été mise en ligne via l'email : boha.des.landes.de.gascogne@gmail.com sur : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2015N48066> ,

Voir la pétition ci –dessous :

Pétition Non au changement arbitraire du nom de « cornemuse des Landes de Gascogne » en « cornemuse de Gascogne ». Pour : UNESCO, Ministère de la Culture et de la communication, Bohaires de Gasconha

Non au changement arbitraire du nom de « cornemuse des Landes de Gascogne » en « cornemuse de Gascogne ».

La boha, cornemuse des Landes de Gascogne a fait l'objet d'une demande d'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Il est regrettable que cette demande ait été faite par l'association Bohaires de Gasconha sans avoir consulté au préalable tous les acteurs majeurs de la pratique de cet instrument, notamment landais et en changeant de façon arbitraire, l'intitulé en français.

- Pour notre part, nous sommes cependant favorables à l'inscription de la boha au patrimoine culturel immatériel. Néanmoins, nous voulons la révision de la fiche d'inventaire. C'est pourquoi, nous demandons : le maintien du nom historique : cornemuse des Landes de Gascogne voire cornemuse landaise le cas échéant
- que tous acteurs de la promotion et de la pratique de la boha soient associés à l'écriture de cette fiche d'inventaire. L'association Bohaires de Gasconha ne détient pas le monopole de la pratique, de la promotion et de la sauvegarde de la boha.
- que l'instrument boha soit considéré dans toute sa pratique actuelle, et donc depuis l'instrument initial à 5 trous de section rectangulaire jusqu'à celui qui est utilisé actuellement avec 6 ou 7 trous de jeu et des tuyaux de forme arrondie.
- Pour notre part, nous sommes cependant favorables à l'inscription de la boha au patrimoine culturel immatériel. Néanmoins, nous voulons la révision de la fiche d'inventaire. C'est pourquoi, nous demandons : le maintien du nom historique : cornemuse des Landes de Gascogne voire cornemuse landaise le cas échéant
- que tous acteurs de la promotion et de la pratique de la boha soient associés à l'écriture de cette fiche d'inventaire. L'association Bohaires de Gasconha ne détient pas le monopole de la pratique, de la promotion et de la sauvegarde de la boha.
- que l'instrument boha soit considéré dans toute sa pratique actuelle, et donc depuis l'instrument initial à 5 trous de section rectangulaire jusqu'à celui qui est utilisé actuellement avec 6 ou 7 trous de jeu et des tuyaux de forme arrondie.